

Synthèse des mesures en faveur de l'amélioration des conditions de vie et de santé des jeunes dans le contexte de la crise de la Covid-19



Dès le début de la crise sanitaire, Rennes Métropole et la Ville de Rennes ont pris de nombreuses mesures pour soutenir les jeunes, particulièrement impactés par le premier confinement. Ainsi, un Fonds d'urgence logement d'un million d'euros a été mis en place à l'été 2020 pour permettre aux locataires en difficulté de payer leur loyer. Alors que la crise perdure et que ses conséquences économiques, sociales, mais aussi psychologiques continuent de fragiliser les jeunes, Rennes Métropole et la Ville de Rennes ont construit un plan concerté de mesures d'urgence, en lien avec la Région Bretagne, les membres du projet de l'Université de Rennes (UniR), le CROUS et les acteurs jeunesse. Ces mesures, d'un montant de 150 000 €, seront proposées au vote en bureau métropolitain le 1^{er} avril 2021.

1. Actions mises en œuvre depuis le début de la crise sanitaire

1.1. En matière de santé (Ville de Rennes) :

- Mise en place de centres de dépistage Covid sur les campus et mobilisation des Volontaires Solidaires ;
- renouvellement de l'étude conditions de vie et de santé des étudiants en 2021 (Ville, Métropole, ARS et Crous) ;
- suivi et adaptation du dispositif Noz'ambule depuis le mois de mars 2020 (habituellement le dispositif n'est pas actif sur l'espace public durant les mois de janvier et de février). Au-delà des interventions en "*before*" au sein des cités universitaires et de celles ayant lieu en établissement scolaire (lycées), le dispositif a été adapté à la crise en développant des déambulations sur les campus de Beaulieu et de l'INSA ;
- soutien et suivi des associations (L'Antre-2, CPCT parents) pour adapter leurs actions au contexte et permettre "d'amortir" pour partie l'impact de la crise sanitaire sur la santé psychique des jeunes ;
- veille et lien sur les offres d'écoutes gratuites sur le territoire (associations Source, Les psys du cœur) qui remontent une forte demande des publics jeunes.

1.2. En matière d'habitat (Rennes Métropole)

- Rennes Métropole a mis en place un Fonds d'urgence logement (FUL), d'un montant d'1 M€, qui vise à soutenir les ménages du parc privé et du parc public en difficulté de paiement de leur loyer du fait d'une baisse de ressources liée à la crise sanitaire. L'objectif est de prévenir et traiter les impayés de loyer afin d'éviter les procédures contentieuses et la perte du logement. Face à la difficulté à faire connaître ce fonds auprès du public jeune, une communication auprès des 18-30 ans est en cours de déploiement. Elle s'inscrit dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et contribue à maintenir dans le logement, un public jeune en précarité.

1.3. En matière d'enseignement supérieur et de recherche (Rennes Métropole)

- Mai 2020 : mesures pour répondre aux besoins matériels et financiers les plus urgents des étudiants affectés par le confinement :
 - o soutien financier aux établissements membres du projet UniR (Université de Rennes 1, Université Rennes 2, ENSCR, EHESP, INSA Rennes, Sciences Po Rennes) afin d'apporter une aide aux étudiants qui se trouvaient en situation de précarité numérique pendant le confinement (ordinateurs portables, tablettes et aides à la connexion) ;
 - o aide financière au rapatriement d'étudiants en mobilité (étudiants internationaux restés en France ; étudiants d'établissements rennais en déplacement temporaire à l'étranger à l'occasion d'un séjour d'études).
- Novembre 2020 : accompagnement des établissements à la transition numérique. La mise en œuvre en septembre 2020 par les établissements d'une rentrée hybride, rendue nécessaire pour répondre efficacement aux mesures de distanciation, a nécessité des investissements immobiliers et matériels pour permettre de déployer ces nouvelles modalités pédagogiques sur des modes hybrides (présentiel et distanciel) et comodal (enseignement délivré simultanément en présentiel et à distance). Un soutien exceptionnel leur a été apporté pour un montant total de 550 000 €.

1.4. Actions de solidarité (État, Rennes Métropole et Ville de Rennes dans le cadre d'une convention Plan Pauvreté)

En plus du Fonds d'urgence logement, d'autres actions visent à lutter contre la précarité de la population jeune dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2021 entre l'État et Rennes Métropole :

- Abondement de l'enveloppe complémentaire du FAJ (Fonds d'Aide aux jeunes) ;
- renforcement des actions "aller-vers" : présence d'animateurs et d'intervenants sociaux sur l'espace public ;
 - o Depuis décembre 2020, la Ville de Rennes mène une politique volontariste pour maintenir le lien dans les quartiers avec les personnes les plus vulnérables dont les jeunes : renforcement des interventions sur l'espace public, rencontres individuelles avec les jeunes...
 - o à l'échelle de Rennes Métropole, un projet est en cours de finalisation avec les communes et les associations pour permettre à des professionnels d'intervenir auprès des jeunes sur l'espace public. L'action jeunesse "Clair Détour" à Maurepas a été renforcée par la création d'un 2^{ème} poste tout comme le dispositif D-Code qui propose des permanences pour un meilleur accès aux droits des jeunes (création d'un 2^e poste également) ;
- création d'un fonds d'aide aux initiatives solidaires des jeunes ;
- soutien financier de VRAC (Vers un réseau d'achats en commun) pour une alimentation saine et équilibrée.

2. Mesures d'urgence dans le cadre du Chantier Jeunesse de Rennes Métropole (proposées au vote en bureau métropolitain le 1^{er} avril 2021)

2.1. Renforcement des moyens humains des services d'écoute et d'accompagnement des jeunes

Renforcement des moyens du service social du CROUS

Renforcement des moyens humains (2 postes d'assistants de service social) au sein du service social du CROUS pendant 3 mois. Cette aide permettra de faire face aux nombreuses sollicitations des étudiants et de garantir un accès rapide aux aides sociales d'urgence.

Renforcement des moyens du Bureau d'aide psychologique universitaire (BAPU)

Renforcement des moyens humains du Bureau d'aide psychologique universitaire pendant un an (poste de psychologue notamment) afin de répondre à l'augmentation importante du nombre de demandes et du nombre de suivis ainsi qu'à l'allongement significatif des délais d'attente (50 étudiants sur la liste d'attente en février 2021). Ce soutien permettra d'accroître les possibilités de prise en charge des étudiants, notamment des étudiants primo-arrivants.

Renforcement des moyens humains d'écoute/appui psychologique We Ker

Soutien financier à l'association We Ker dans sa mission d'accueil et d'écoute jusqu'en 2022. Face à des demandes croissantes de rendez-vous pour des jeunes confrontés à des troubles, les délais pour un rendez-vous en février 2021 étaient de 7 semaines pour la psychologue et de 3 à 4 semaines pour la chargée de projet santé.

2.2. Aide alimentaire et accès à des produits de première nécessité

Subvention au CROUS pour la distribution de produits d'hygiène

Afin de lutter contre la précarité des étudiants en facilitant l'accès à des produits d'hygiène de première nécessité, une subvention est proposée au CROUS afin d'organiser une mise à disposition libre et gratuite de ces produits en parallèle de la distribution des colis gratuits du Crous.

Subvention aux épiceries solidaires

Afin de consolider l'action des associations d'aide alimentaire, de lutter contre la précarité étudiante et de garantir l'accès à une alimentation saine et variée, une subvention est proposée en soutien à l'association ESS Cargo pour l'épicerie gratuite de Rennes 2 et à l'association Epifree de Rennes 1 pour l'achat et la distribution de denrées sèches.

2.3. Création de vacances pour les jeunes

Renforcement du dispositif des étudiants référents sur les campus

Ce dispositif est initié par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation depuis novembre 2020. Un recrutement de 10 étudiants référents supplémentaires en CDD de 16 h/semaine pendant 4 mois est prévu au sein des résidences universitaires afin d'informer,

d'accompagner et d'orienter vers les dispositifs d'aides sociales, médicales et psychologiques les autres résidents.

Le soutien aux actions de solidarité par la création de vacations au sein des épiceries

Face à l'afflux des étudiants dans le besoin vers les associations des épiceries solidaires et gratuites de Rennes 1 et de Rennes 2, Rennes Métropole et la Ville de Rennes renforcent leur soutien financier afin de permettre :

- L'embauche de 2 étudiants vacataires en CDD de 10 h/semaine pendant 4 mois sur des missions relatives à l'organisation et à la communication à l'épicerie gratuite de Rennes 2 ;
- l'embauche de 3 étudiants vacataires en CDD de 7 h/semaine sur des missions relatives au suivi financier, à l'évènementiel et à la communication pendant 3 mois à l'Epifree de Rennes 1.

3. Autres mesures à destination des jeunes à l'étude

3.1. Développer la présence sur les réseaux sociaux

Renforcement des moyens du Point accueil écoute jeunes (PAEJ) - Le Säs et développement de la présence sur les réseaux sociaux

Le 4bis, PAEJ, doit être conforté dans son rôle de porte d'entrée principale en ce qui concerne les missions d'accueil, d'écoute et d'orientation des jeunes du territoire.

Au-delà des aides apportées par l'ARS et la Région Bretagne, Rennes Métropole propose une embauche de vacataires dont les missions seront relatives au développement de la présence sur les réseaux sociaux auprès des 12-25 ans pour informer, communiquer et faciliter l'orientation vers les ressources existantes du territoire en matière de santé et de bien-être.

Night Line Rennes

En lien avec Night Line France, basé sur l'expérience d'autres villes universitaires, il est proposé de soutenir la Night Line Rennes pour la rentrée de septembre 2021. Night Line est un service d'écoute tenu par des étudiants, destiné aux étudiants, ouvert de 21 h à 2 h 30 pendant l'année universitaire. Les étudiants peuvent parler avec un étudiant bénévole, formé aux principes d'écoute active, par téléphone ou par tchat.

3.2. Ouverture des espaces de co-working pour les étudiants dans le respect de la réglementation sanitaire en vigueur

Face à la solitude et l'isolement dont souffre une grande partie de la population étudiante, des lieux se reconvertisent pour permettre à des jeunes d'étudier en dehors de chez eux. Ces espaces de co-working offrent la possibilité, le temps de quelques heures, de s'évader de sa chambre étudiante ou de son studio, de rompre l'isolement et changer d'air. En application des décrets en vigueur, un appel aux volontaires a été fait auprès des équipements recevant du public afin qu'ils puissent ouvrir leurs locaux aux étudiants isolés et fragilisés, dans le respect des règles sanitaires. Ces espaces permettront d'accueillir simultanément des étudiants en leur offrant wifi, table, chaise, avec un système d'inscription permettant de respecter la jauge sanitaire en vigueur.